

**Compte rendu pour la presse**  
**Séance du conseil municipal de TENCE**  
**en date du 07 août 2007**

**Chaufferie - réseau de chaleur -**  
**Résultats de l'Appel d'Offres des lots n° 1 à 5**

Après avoir pris acte du compte rendu de la commission d'appel d'offres relatif au projet de la chaufferie centralisée à déchets de bois, le conseil municipal a pris acte du résultat d'une première consultation lancée pour 5 Lots et a autorisé Madame le Maire à signer les marchés avec

- L'entreprise Compte pour le lot n°1 (chaudière bois)  
pour un montant HT de 326 240 €uros
- Le groupement Croze/Chaze/Bastin pour le lot n°2 (chaudière fuel et génie climatique)  
pour un montant HT de 295 035.09 €uros
- L'entreprise Cégelec pour le lot n°3 (réseaux tranchées )  
pour un montant HT de 613 580 €uros
- L'entreprise Hervé Thermique pour le lot n°4 (R2gulation - GTC)  
pour un montant HT de 96 481 €uros
- L'entreprise Cégelec pour le lot n°5 (électricité)  
pour un montant HT de 30 008.69 €uros

|

**Convention de mise à disposition des locaux de la rue des écoles**  
**Abritant les services de l'assistante sociale**

Les membres du conseil municipal ont approuvé ensuite un projet de convention ayant pour objet de fixer les conditions d'utilisation ainsi que les conditions d'occupation des locaux communaux sis au n° 3 de la rue des écoles et mis à disposition du Conseil Général de la Haute-Loire avec l'affectation exclusive de l'exercice professionnel des assistantes sociales et du secrétariat du service social départemental , selon la répartition suivante :

- 1 bureau affecté à l'assistante sociale (AS)
- 1 salle d'attente
- 1 bureau affecté au secrétariat
- 1 bureau affecté au service social personnes âgées handicapées.

En ce qui concerne l'aspect financier, la Commune de Tence met à disposition ces locaux à titre gracieux et le conseil général de la Haute-Loire prend à sa charge les frais de fonctionnement et l'entretien des locaux.

La durée de cette convention est proposée pour une période de 3 ans à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2007, renouvelable pour une même durée par tacite reconduction.

**\_ Convention de mise à disposition des locaux de la rue des écoles**  
**abritant services de « l'espace Loisirs du Haut-Lignon »**

Le conseil municipaal a adopté également le projet de convention ayant pour objet de fixer les conditions d'utilisation ainsi que les conditions d'occupation des locaux communaux sis au n° 3 de la rue des écoles et mis à disposition de l'Association « Espace Loisirs du Haut-Lignon » avec l'affectation exclusive de l'exercice de leurs activités relatives à un centre de loisirs sans hébergement.

En ce qui concerne l'aspect financier, la Commune de Tence s'engage à mettre à disposition les locaux à l'association « Espace Loisirs du Haut-Lignon » dans le cadre des nouvelles dispositions communautaires, étant précisé que les activités de ladite association entrent dans le champ de compétence de la Communauté de Communes du Haut-Lignon.

A cet effet, la commune de TENCE

- prendra à son compte les frais d'entretien des communs ainsi que toutes les taxes et les impôts afférents aux locaux loués.
- assurera les charges d'entretien, d'eau, de chauffage et d'éclairage de ces locaux sus désignés dont les frais seront valorisés auprès de la Communauté de Communes du Haut-Lignon

et l'Association « Espace Loisirs du Haut-Lignon » prendra en charge :

- tous les équipements, matériel et fournitures de bureau ainsi que les installations téléphoniques et informatiques nécessaires au service et les divers abonnements qui les accompagnent.
- les acquisitions de mobilier
- l'assurance de tous ces biens et équipements qu'elle installera dans les lieux,

La durée de cette convention est proposée pour une période de 3 ans à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2007, renouvelable pour une même durée par tacite reconduction.

### **Acquisition d'un podium au syndicat mixte du plateau « Vivarais Lignon »**

Il a été décidé de faire l'acquisition d'une partie du podium qui appartenait autrefois au SIVOM Vivarais Lignon, soit une surface de plancher de 27 m<sup>2</sup> au prix de 20 € le m<sup>2</sup> pour un montant total de 540 €uros

### **Défense de la Commune concernant les chemins ruraux de la Valette**

Comme suite à la requête présentée par l'association « à chemins ouverts » le Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND annulait la délibération du Conseil Municipal en date du 08 mars 2006 portant sur l'aliénation d'anciens chemins ruraux sis à « la Valette » au profit de Monsieur Jackie FAU, les membres du conseil municipal ont décidé de faire appel de ce jugement auprès de la Cour Administrative d'Appel de LYON. Maître BOULLLOUD, Avocat au Barreau de GRENOBLE, Immeuble « Le Talgo », 82, cours Berriat, a été désigné en vue de défendre les intérêts de la Commune.

### **Site « Internet » de la commune de TENCE**

Prenant en compte la situation actuelle du « Internet » de la Commune de Tence, au regard notamment de sa vétusté, de sa mise à jour, des redondances de certaines rubriques, et de la rigidité et de son exploitation, le conseil municipal a décidé de modifier la structure du produit, de faire l'acquisition d'un nouveau logiciel, et de nommer un vacataire pour mener à bien les opérations de transfert. Sa mission porterait sur le recensement et le regroupement des données du site actuel, l'analyse des différentes fonctionnalités du nouveau support à exploiter, les opérations réelles de transfert de l'ancien site sur le nouveau site, et la mise en place des différentes procédures préalables à l'utilisation du nouveau produit.